

CONVOCATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le lundi 9 mars 2026 à 20 heures 30.

Le Bez, le 3 mars 2026



Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2026 ;
- 2) Modification de la délibération n°1/2026 - Convention pour la fourniture d'eau potable au hameau de Caunan sur la commune de Cambounès par la commune du Bez ;
- 3) Modification de la délibération n°60/2025 - Convention d'assistance technique à donneur d'ordre avec l'ONF ;
- 4) Vote des comptes financiers uniques 2025 ;
- 5) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Fanny GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par M. Cédric KOSLOWSKI), Mme Amélie SCIÉ et M. Patrice ROUSSALY (représenté par Mme Suzanne GALY).

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2026, Mme Marie-Rose PORTALIER et Mme Fanny GENET absentes lors de cette séance s'abstenant.

N° 10/2026 Modification de la délibération n°1/2026 du 12 janvier 2026 Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la fourniture d'eau potable au hameau de Caunan sur la commune de Cambounès par la commune du Bez

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°1/2026 portant sur l'autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la fourniture d'eau potable au hameau de Caunan avec la commune de Cambounès.

Après quelques échanges avec la commune de Cambounès, des précisions ont été apportées sur ladite convention avant que le conseil municipal de la commune de Cambounès approuve celle-ci. Afin de pouvoir signer cette nouvelle version de ladite convention, Madame le Maire donne lecture des modifications apportées au

document approuvé par le conseil municipal de la commune de Cambounès et demande au conseil l'autorisation de signer cette nouvelle version de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette nouvelle version de la convention, jointe en annexe, modifiant ainsi la délibération n°1/2026 du 12 janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 11/2026 Modification de la délibération n°60/2025 du 4 novembre 2025
Autorisation donnée au maire de signer la convention
d'assistance technique à donneur d'ordre avec l'ONF

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°60/2025 portant sur l'autorisation donnée au Maire de signer une convention d'assistance technique à donneur d'ordre avec l'ONF. Il s'avère qu'une mission avait été omise dans la convention validée lors de ce conseil municipal. Madame le Maire donne lecture de la version corrigée de la convention et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec l'ONF la convention jointe en annexe, modifiant la délibération n°60/2025 du 4 novembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 12/2026 Approbation des comptes financiers uniques 2025

Madame Christine BERNOT ayant quitté la salle, après avoir désigné Monsieur Paul MUFFATO comme président, le conseil municipal, délibérant sur les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 dressés par Madame Christine BERNOT, Maire, et après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite des comptes financiers uniques résumés ci-dessous, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte financier unique principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		61 555,68	63 435,65		63 435,65	61 555,68
Opérations de l'exercice	837 334,47	906 820,49	804 129,32	1 368 412,09	1 641 463,79	2 275 232,58
TOTAUX	837 334,47	968 376,17	867 564,97	1 368 412,09	1 704 899,44	2 336 788,26
Résultats de clôture		131 041,70		500 847,12	369 805,42	
Restes à réaliser			564 286,00	790 286,00	564 286,00	790 286,00
TOTAUX CUMULES	837 334,47	968 376,17	1 431 850,97	2 158 698,09	2 269 185,44	3 127 074,26
RESULTATS DEFINITIFS		131 041,70		726 847,12		857 888,82

Compte financier unique du service « Eau et assainissement »

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		14 933,33		337 998,13	0,00	352 931,46
Opérations de l'exercice	327 225,81	312 292,48	475 083,92	407 684,65	802 309,73	719 977,13
TOTAUX	327 225,81	327 225,81	475 083,92	745 682,78	802 309,73	1 072 908,59
Résultats de clôture		0,00		270 598,86		270 598,86
Restes à réaliser			189 501,00	111 305,00	189 501,00	111 305,00
TOTAUX CUMULES	327 225,81	327 225,81	664 584,92	856 987,78	991 810,73	1 184 213,59
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		192 402,86		192 402,86

Compte financier unique du service « Lotissement »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00	0,00	0,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

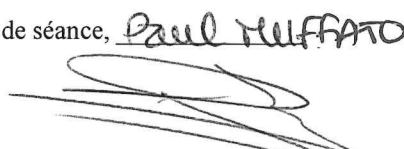
Questions diverses

Vols dans les églises : Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des vols d'objets de cultes ayant eu lieu dans trois églises du territoire. Elle propose de prendre contact avec les responsables afin de fermer les édifices du Bez, de Guyor-Haut et de Saint-Agnan le temps que la situation s'améliore.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Au cours de la séance du 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté trois délibérations numérotées de 10 à 12.

Le secrétaire de séance,
Nadine MAUREL 

Le Président de séance,  PAUL RUFFATO